



The Climate Registry

Déclaration de principes et d'objectifs

Nunavut accepte de participer à *The Climate Registry* afin de :

- Développer et gérer un système de déclaration des émissions de gaz à effet de serre commun de la plus grande intégrité, permettant d'englober de multiples politiques de déclaration des émissions de gaz à effet de serre et de réduction des émissions pour ses états, provinces et tribus membres et entités déclarantes; et
- Fournir des données sur les émissions de gaz à effet de serre précises, complètes, constantes, transparentes et vérifiées de la part des entités déclarantes, reposant sur une structure de comptabilité et de vérification robuste.

À titre de membre de *The Climate Registry*, nous nous engageons à :

- Travailler avec *The Climate Registry* afin d'établir et de mettre en application un système de déclaration et de vérification des émissions de gaz à effet de serre qui encouragera les entités de Nunavut [état, province ou tribu] à déclarer volontairement leurs émissions à *The Climate Registry*;
- Travailler avec *The Climate Registry* afin d'identifier un ensemble de normes de quantification de données minimales des émissions de gaz à effet de serre qui sera reconnu par les états, provinces et tribus membres, à la fois pour les programmes volontaires et les programmes obligatoires de déclaration et de réduction des émissions; et
- Travailler à incorporer ces normes de quantification de données minimales dans tous les programmes autorisés de déclaration et de réduction des émissions.

À titre de membre de *The Climate Registry*, nous travaillerons à atteindre les objectifs suivants :

- Utiliser les pratiques d'excellence pour la déclaration des émissions des gaz à effet de serre;

- Établir une infrastructure de données communes pour les programmes volontaires et obligatoires de déclaration et de réduction des émissions
- Réduire le fardeau des entités, états, provinces et tribus déclarants;
- Fournir aux entités déclarantes la possibilité d'établir une ligne de référence pour les émissions et documenter leurs actions précoces;
- Développer une plateforme reconnue au niveau national pour sa crédibilité et sa constance en matière de déclaration des émissions de gaz à effet de serre;
- Promouvoir la divulgation complète et publique des émissions de gaz à effet de serre tout en respectant la confidentialité de l'entreprise.

Nous acceptons que *The Climate Registry* soit régi par les principes suivants :

- Ouverture et transparence : Tenir compte des commentaires des parties prenantes, y compris les groupes environnementaux, les entreprises, le gouvernement local et autres parties intéressées;
- Collaboration : Chercher à obtenir un consensus, dans la mesure du possible;
- Engagement étendu : Effectuer des actions de diffusion à l'intention d'autres états, provinces et tribus et d'autres entités déclarantes éventuelles;
- Représentation appropriée : Établir des comités, y compris un comité de direction, afin d'optimiser la représentation régionale et tribale, et qui prévoit que les tribus membres puissent déterminer leur représentation au Conseil advenant que le nombre de membres tribaux dépasse le nombre de sièges tribaux disponibles; et
- Efficacité économique : Promouvoir les solutions les plus économiques, dans la mesure du possible.



[Signature du gouverneur, premier ministre ou chef tribal]

August 17, 2009

[Date]

Premier Eva Ariak
Minister of Executive and Intergovernmental Affairs
Government of Nunavut